

Paris, le 17 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une fausse bonne nouvelle pour les personnes en situation de handicap

A la veille de la journée de lutte contre la pauvreté, les personnes handicapées se réjouissent des annonces faites par le Président de la République d'une revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Pour autant, elles s'inquiètent de voir ces espoirs suscités, neutralisés par des dispositions additionnelles non évaluées, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation.

La commission permanente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées a adopté lundi matin en urgence une motion concernant quatre nouvelles mesures qui impacteraient négativement les ressources et le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap et de leurs familles :

- La prise en compte du revenu du conjoint dans le calcul de l'AAH pénaliserait plus de 230 000 personnes du bénéfice d'une revalorisation de l'AAH
- La fusion de l'AAH et de la garantie de ressources priverait près de 65 000 personnes de cette revalorisation attendue
- La hausse de la CSG pénaliserait les aidants familiaux qui perçoivent un dédommagement au titre de la PCH et créerait une perte nette de pouvoir d'achat pour ces familles
- La fin de l'éligibilité des allocataires de l'AAH et des bénéficiaires de pensions et de rentes à la prime d'activité précariserait près de 230 000 salariés

C'est pourquoi, le CNCPH demande au gouvernement de revoir ces mesures qui conduisent à la réduction du bénéfice d'une revalorisation promise et accueillie favorablement, conformément aux engagements pris par le Président de la République pour lutter contre la pauvreté à laquelle sont exposées des personnes du fait de leur handicap.

Dominique GILLOT – Présidente du CNCPH
Alain ROCHON, Diane CABOUAT, Martine VIGNAU, Jean-Pierre VILAIN – Vice-présidents du CNCPH

Contact presse : Sophie POSTOLLEC 07 85 72 10 95